

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : M23/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2422/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Midi 15-17 – angle rue des Pierres, 33.
Réaffectation d'un commerce en horéca.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : Mme M. Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 14/08/2014, sous référence, reçue le 25/08, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10/09/2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection du site de la Bourse et dans celle de l'ensemble des façades du Falstaff, sis rue H. Maus 17-51 et rue du Midi 1.
Le bien est également compris dans la zone Unesco délimitée autour de la Grand Place.

La demande vise la réaffectation du commerce en horeca et l'installation d'une hotte de cheminée en inox dans la cour arrière le long des murs mitoyens.

La CRMS n'émet pas d'objection sur la réaffectation. Elle demande toutefois de veiller au respect strict du RRU en ce qui concerne le placement de la cheminée.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).